Les crèches en transformations et preneuses de nouvelles idées

L’observatoire de la petite enfance a récemment publié un rapport qui hisse les parents bénéficiant de crèches pour leurs enfants en véritables privilégiés. En effet, il y aurait moins d’une place sur 2 de libre pour chaque enfant dans les crèches françaises. La société s’organise et de nouvelles formes de crèches s’installent dans le paysage français. Vous pouvez vous renseigner sur les différentes franchises qui existent sur ce type de service.

## Crèches privées

Des réseaux proposent de mutualiser les connaissances et savoir-faire entre les crèches privées sur un même territoire. Des experts, des travailleurs sociaux, des assistants maternels sont donc là pour entourer les entrepreneurs sur leur projet de réalisation de crèche. Un gérant de crèche privée n’aura pas obligatoirement besoin d’un diplôme ou d’expérience au sein d’un pôle petite enfance. Bien sûr le personnel doit obligatoirement en bénéficier. Chaque crèche propose son propre projet éducatif et pédagogique, cela en conformité avec la règlementation. Le choix du local, les aménagements d’hygiène et de jeux sont les éléments les plus importants à prendre en compte au regard de la loi. Des [fédérations d’entreprises de crèches](http://fedecrepalot.free.fr/index.htm) existent et permettent de rassurer les parents sur l’accueil qui est réservé à leur enfant.

## Crèches ouvertes à tous

Au-delà des crèches d’accueil classiques, certaines initiatives dédiées au freelance ou aux entreprises se sont développées en France. Du côté des freelances on constate une forte demande des mamans, qui concilient leur vie professionnelle et la garde de leurs enfants. Il est désormais possible d’avoir recours à une [offre de crèche](http://www.cubesandcrayons.com/) répondant à un besoin exceptionnel, urgent ou irrégulier. Aussi un parent au statut d’indépendant pourra trouver une place dans un bureau dédié aux freelances, dont le local de travail est fusionné avec les services d’une crèche personnalisée. La facturation de l’espace de bureau s’effectue avec la facturation des services de la garderie. Sur ce point tout reste à inventer car cette activité de niche n’est pas encore présente dans toutes les zones géographiques de France. Pour les salariés, de véritables réseaux de crèches d’entreprises se sont récemment perfectionnés. Le réseau est effectivement leur force, puisqu’ un parent pourra déposer son enfant en garde au choix près de son domicile ou près de son travail, ou à mi-chemin, à son aise. En cas de déménagement ou de visite familiale dans la région, il est possible de s’adresser à une autre crèche du même réseau, donc avec le bénéfice de confiance des équipes éducatives.

## Les micros crèches : un service de pointe

Ces [nouvelles crèches](http://www.crechesetmalices.com/) agissent en véritables « partenaires » du parent, mais aussi des chefs d’entreprises désireux de faciliter la vie de leurs salariés puisque certaines micros crèches proposent des collaborations aux entreprises. Totalement personnalisé, ce service d’accueil limite son nombre de berceaux à 10 voire 15 berceaux quand une crèche classique accueille jusqu’à 40 enfants. Ainsi l’argument éducatif et pédagogique prévaut : le personnel assistant maternel est moins surchargé et peut passer plus de temps avec les enfants. Ce système de micro-crèche est géré par un décret gouvernemental depuis 2007 et vous permettra de vous entourer de limites administratives claires.